

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	14 h. au dessus	35 deg.	27 pou. 6 lig.	Sud.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	11 h.	4 h.			
8 m.	45 m.	8, 20 m.	Nouvelle lune.		4

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 3, au 1^{er}.

PRIX :
15 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 19 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET DE LA VILLE DE LYON POUR 1839.

(Troisième article.)

Les questions que soulève la nécessité de combler le déficit prévu sur le budget de 1839 sont d'une haute gravité. Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier article, M. le maire a, dans son rapport, passé en revue les divers moyens de faire face aux besoins du moment; ce sont, a-t-il dit, la suspension des travaux commencés et l'ajournement de tout travail nouveau, l'impôt, la vente des biens communaux, et enfin l'emprunt. Nous allons examiner à notre tour ces moyens, et essayer d'arriver à une solution.

Interrompre les travaux commencés, ce serait perdre le fruit des sommes déjà employées; ce serait ajourner la jouissance des améliorations qu'on a pu se promettre en les faisant. Cette mesure est du reste impossible, et nous ne comprenons pas pourquoi, même en la repoussant, on en fait mention dans le rapport. Sans nul doute, il y a des marchés passés avec les entrepreneurs à qui il faudrait payer des indemnités; nous repoussons donc ce moyen. Mais en achevant les travaux entrepris, nous croyons qu'il faut se défendre d'en commencer de nouveaux, à moins d'une urgence bien démontrée, jusqu'à ce qu'on ait ramené nos finances à un état plus prospère, par la diminution de la dette.

Nous regrettons de ne pas connaître l'emploi des cinq cent vingt-sept mille francs qui ne sont pas détaillés au rapport; nous croyons être certain que nous aurions pu indiquer là quelques économies à faire, surtout si, comme on nous l'assure, les dépenses de la police secrète sont comptées dans ce chiffre.

Le second moyen serait d'imposer des taxes extraordinaires; M. le maire le trouve aussi injuste qu'impolitique; nous ne partageons pas l'opinion de ce magistrat. Nous croyons au contraire que la taxe est le plus sûr en même temps que le plus juste moyen de combler le déficit; sûr, car rien n'est donné au hasard, et le produit est connu d'avance; juste, car il convient que ceux qui profitent le plus des améliorations, supportent les charges qu'elles imposent. Plus une ville est belle, plus les abords en sont faciles, plus aussi les propriétés y prennent de valeur, plus le prix des locations y est élevé, plus les étrangers y affluent et font prospérer le commerce. C'est donc à la propriété foncière et à la patente à supporter les charges. De tous les points de la France les économistes font entendre un cri de réprobation contre l'impôt indirect, qui est écrasant et qui ne jout d'aucun droit. M. le préfet du Rhône, dans son compte-rendu au conseil-général, a lui-même émis le vœu de voir tomber l'octroi; M. le maire, dans les prévisions de son budget, espère de l'impôt indirect une somme bien au-dessus de celle qu'il a rendue jusqu'à présent. Depuis 1830, jusques et y compris 1836, l'octroi a rendu en moyenne

2,335,807 f. 41 c.; par suite du reculement des barrières, l'octroi est porté au budget de 1839 pour 2,600,000 fr. Quand on augmente le nombre de ceux qui sont soumis à l'impôt indirect, on nous semble mal fondé à déclarer qu'il serait injuste de rien demander à l'impôt direct. Peut-être le mot d'impolitique appliqué à la taxe extraordinaire renferme-t-il tout le secret de cette opinion.

Nous ne parlerons pas de la vente des terrains de Perrache; le rapport reconnaît que cette ressource, quoique réelle pour l'avenir, est impuissante pour le moment. Nous le disons, du reste, nous voyons avec peine la vente des terrains de la presqu'île. Nous voudrions que la ville en restât autant que possible propriétaire; car ils seraient un jour pour elle une source d'immenses revenus.

Nous arrivons à l'emprunt, le seul moyen que M. le maire juge praticable. Nous savons tout le parti qu'un état peut tirer de l'emprunt dans des circonstances fâcheuses où les revenus ordinaires ne peuvent suffire. Le crédit public est une immense ressource qui vivifie le commerce et l'industrie, qui permet d'entreprendre de grands travaux; mais il faut toutefois y recourir avec mesure pour ne pas user cette source de prospérité. Nous verrions avec plaisir que notre administration municipale n'empruntât que pour des travaux d'utilité publique, qui pussent donner un revenu direct, ou au moins pour des travaux d'une urgence incontestable.

La ville de Lyon manque d'eau; empruntez, et de cet argent, détournez un ruisseau; amenez à Lyon les eaux de Neuville, de Fontaines, de Royes; construisez une machine à vapeur qui élève les eaux du Rhône et les répande dans la ville; faites couler l'eau sur toutes les places publiques, vendez-en à ceux qui en veulent chez eux; vous rendrez un immense service à la population, et en même temps vous créerez un revenu qui amortira votre dette et en paiera les intérêts. Vous voulez éclairer toute la ville au gaz, et vous avez raison. Vous possédez à Perrache du terrain qui ne sera peut-être pas vendu de long-temps; empruntez et bâtissez un gazomètre; vous éclairerez votre ville à meilleur marché, vous vendrez le gaz aux particuliers, et vous vous assurerez des revenus qui paieront intérêt et capital.

Qu'on ne pense pas que nous voulions empêcher les améliorations; nous désirons seulement qu'on les mesure autant que possible sur ses revenus. Sans doute on rend service aux générations à venir en faisant des travaux qui leur seront utiles, et on pense être juste en leur laissant leur part à payer des jouissances qu'elles auront. Mais il faut réfléchir qu'on leur lègue en même temps une dette immense qui s'augmentera pour elles des intérêts. L'avenir aura ses charges; on ne s'arrête jamais dans les améliorations; il faudra deux siècles peut-être pour élargir nos rues étroites, pour les doter de trottoirs, pour donner de l'air et de la lumière aux quartiers infects qui sont compris entre la place de l'Hôpital et la rue de la Grenette.

Nous nous résumons, et nous disons que pour parer aux besoins du moment il faut demander à la taxe extraordinaire sur le foncier et la patente des ressources indispensables, et ne recourir à l'emprunt que pour le chiffre le moins élevé possible. Voilà ce que nous croyons utile et

juste; nous comptons sur les lumières du conseil municipal pour modifier les idées financières de M. le maire et pour ramener l'administration dans une meilleure voie. Nous pensons surtout qu'il ne faut pas emprunter à la caisse des dépôts et consignations à quatre et demi, comme le propose M. le maire; il sera facile, ce nous semble, d'emprunter à quatre, quand on aura établi les conditions de l'impôt de manière à le rendre accessible aux petits capitalistes, quand on ne les aura pas obscurcies de telle sorte qu'elles ne sont intelligibles que pour ceux qui les ont préparées, comme on l'a ingénument avoué, à propos d'un des derniers emprunts.

Paris, le 18 novembre.

Les députés ministériels, dévoués aux ordres de leurs maîtres, sont déjà en grand nombre dans la capitale; de fréquentes réunions ont lieu chez les principaux chefs, et on cherche à bien s'entendre sur le système qu'il conviendra d'adopter pendant la session. On s'est reproché les divisions intestines qui ont quelque peu compromis le parti dans la dernière session, et l'on voudrait autant que possible les éviter cette année; c'est chose bien difficile pour des hommes poursuivis par l'ambition mutuelle des portefeuilles. La question de la réforme occupe beaucoup ces honorables; ils sont tous d'accord sur le rejet du principe, mais ils sont divisés sur un point de la pétition: ils ne veulent ni l'adjonction des gardes nationaux ni celle des capacités. Suivant eux, vouloir qu'un homme qui ne paie pas deux cents francs d'impôt soit électeur, c'est vouloir mettre l'ignorance à la place de l'intelligence, car l'intelligence c'est l'argent. Et voyez jusqu'à quel point ces hommes poussent leurs errements! Nous vous disions qu'ils étaient divisés sur un point de la réforme, le voici:

La majorité des députés ministériels pense que la rétribution devrait être adoptée: ce serait un juste dédommagement aux pertes de temps que leur occasionnent les sessions. La minorité, au contraire, soutient que l'adoption de cette mesure amènerait soudainement son complément, cette idée qui fait dresser les cheveux à tous les bien pensants; de là désaccord. A la dernière soirée de M. D***, qui est définitivement passé dans le camp ministériel, cette question a été longuement débattue sans qu'il fût possible de se mettre d'accord; on ne l'a abandonnée que pour s'occuper d'une autre qui a toujours jeté la division dans le parti ministériel. Il s'agissait de savoir si, tout en accordant appui au cabinet du 15 avril, on n'exigerait pas qu'il se modifiât avant la session.

Comme on le pense bien, personne n'a osé élever la parole contre MM. Molé et de Montalivet, les héros du nouveau renégat; mais MM. Salvandy, Barthe, Martin et Lacave ont défrayé la société du silence absolu gardé sur leurs chefs. On s'est fort égayé à leur sujet, et il a été décidé que l'on demanderait humblement leur remplacement. La difficulté était d'indiquer des remplaçants, non parce qu'ils faisaient faute, mais parce que chacun voulait remplacer. Nous pourrions citer tel député qui, sans attendre l'avis de ses collègues, a étalé tous ses titres au portefeuille, et a prétendu que personne n'était plus capable que lui de gérer un département ministériel. Cette fanfanterie ne nous étonne nullement.

Concert de M. Gebauer.

SALLE DE LA BOURSE.

Le concert donné par M. Gebauer, professeur au Conservatoire, nous a fait connaître un talent hors de ligne sur un instrument dont la beauté et les ressources ne ressortent qu'entre les mains d'un petit nombre d'élus. Je veux parler du basson, dont M. Gebauer fait sortir des sons tour à tour graves, légers, vigoureux, mélancoliques, selon le sentiment qu'il veut faire partager à ses auditeurs. En écoutant, au milieu de la salle enfumée de la Bourse, ses variations sur l'air de la Dame blanche: *Chant, joyeux ménestrels*, on pouvait se croire transporté au sein des montagnes de l'Ecosse. Cet artiste semblait se jouer des difficultés dans l'air si souvent exploité du *Clair de lune*, sur lequel il a su composer des variations remplies de fraîcheur.

Il a fallu à M. Gebauer des études longues et consciencieuses pour produire des effets aussi rares avec un instrument considéré comme très-ingrat et peu en vogue aujourd'hui. Si nos dilettanti s'étaient doutés du parti que l'habile professeur en sait tirer, ils se seraient rendus en foule à l'appel qui leur était fait sur l'affiche. Loin de là, la moitié à peine de la salle était garnie. Que M. Gebauer ne s'en étonne point; son nom était ignoré de la plupart de nos amateurs; leur empressement est toujours acquis aux artistes jugés d'avance, et dont la renommée a retenti cent fois à leurs oreilles; ce n'est qu'avec peine qu'ils se décident à porter eux-mêmes un jugement sur le mérite de l'artiste, dégagé de toute influence étrangère. Qu'il essaie donc un second concert, et je crois pouvoir lui prédire un concours plus nombreux de spectateurs, et un succès, sinon plus grand, du moins plus flatteur et surtout plus lucratif.

Mlle Herminie Gebauer, cantatrice italienne, sans posséder une de ces voix dont le timbre ébranle les voûtes d'une salle, a obtenu une grande part dans les honneurs de cette matinée musicale. Sa voix, exercée et soutenue par une excellente méthode, se prête avec une grande facilité à toutes les fioritures de la musique italienne. Ce n'est point à l'aide de pénibles contorsions que les roulades sortent de son gosier; les difficultés les plus ardues paraissent ne lui avoir coûté aucune peine. Tel est le fruit d'un travail de vocalisation sans lequel il est impossible d'exécuter convenablement la musique moderne. Tout chanteur qui aime son art devrait s'y livrer chaque jour et sans relâche jusqu'à la

fin de sa carrière musicale. Les applaudissements de bon aloi ne feraient jamais défaut aux artistes qui, en perfectionnant leur méthode, en épurant leur goût, épureront aussi le goût du public. Devenu plus appréciateur, celui-ci réserverait ses bravos pour le moment opportun; l'artiste ne serait pas obligé de les lui arracher à grands efforts de poumons. De nombreux exemples pourraient corroborer cette assertion: je me bornerai à citer Nourrit, Ponchard, Mlle Toméoni et dernièrement Mlle Gebauer.

Je reviens au concert. L'orchestre, dirigé par M. Boveri, mérite de sincères félicitations. L'ouverture de *Robin des Bois* et celle de la *Pie voleuse* ont été rendues avec un aplomb, une verve peu communs. Très-polis envers Mlle Gebauer, messieurs de l'orchestre ont laissé entendre sa voix pure, légère, et aucune de ses notes n'a été perdue; ces messieurs s'étaient décidés à accompagner piano. Ce progrès semble dater des représentations de Ponchard. On a compris que la voix de ce chanteur ne saurait supporter le même accompagnement que la voix de Duprez ou celle de M. Siran. Très-bien, M. Boveri! mais que cette galanterie ne s'adresse pas exclusivement aux artistes étrangers; nous sommes bien aises d'entendre aussi les nôtres. Tous n'ont pas des voix de poitrine, vous le savez comme nous; lorsqu'ils ne peuvent dominer votre instrumentation, vous pouvez en modérer l'éclat. Vous êtes entré dans la bonne voie; persévérez, et personne ne s'en plaindra, je vous l'assure.

MM. Cherblanc et Donjon n'ont pas besoin d'éloges. Il suffit de constater que le premier a joué un concerto de Bériot, et que le second a fait entendre des variations de sa composition.

Ce concert n'a présenté aucune partie faible, aucune longueur. Si l'exécution a été chaleureuse, l'attention a été soutenue et les bravos multipliés. L'auteur du concert a dû se retirer satisfait de tous, excepté de la recette. Nous ne sommes plus au temps où l'auteur de la *Métromanie* écrivait:

Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,

A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.

C....

ÉTUDES SUR LES ORATEURS PARLEMENTAIRES.

La septième édition des *Études parlementaires* doit paraître incessamment chez M. Pagnerre, éditeur.

Ce n'est point un livre nouveau, mais il est si complètement refondu, remanié, enrichi, perfectionné, qu'il a encore tout ce

qu'il faut pour piquer vivement la curiosité. Timon, que nous connaissons tous, bien qu'il ne soit pas le misanthrope de la vieille histoire, est un bien docte et bien spirituel professeur; ce qu'il enseigne, voyez-vous, ce n'est pas l'éloquence, pas même l'éloquence parlementaire, car l'éloquence est un fait d'organisation développé par les circonstances qui la rendent sinon nécessaire, du moins utile quelquefois, soit pour tromper, soit pour déromper, ce qui s'appelle persuader, convaincre, entraîner, n'importe le but. Ce n'est donc pas, comme tous les gens raisonnables doivent l'entendre, la tâche de créer des orateurs que s'est proposée notre Timon, mais bien de dresser ces êtres privilégiés à qui des sentiments ou des passions ont été donnés avec la parole pour les faire valoir; il n'est besoin d'ajouter que la parole implique le geste et mille autres accessoires qu'il convient de ne pas négliger quand on se propose de produire quelque effet. Timon ne peut faire d'un Bugeaud autre chose qu'un grossier matamore; il n'essaiera pas de transformer le père Martineau en Démosthènes; la frisure, l'élocution, la pause et la fatuité de M. Salvandy étant données, il ne trouvera pas moyen de lui communiquer la valeur même d'un Fontanes. Cependant, Timon a tracé d'excellents préceptes; et, dans des portraits faits de main de maître, il a représenté quelques-uns des personnages qui eurent le bonheur d'en mettre plusieurs en pratique. D'abord il n'avait meublé sa curieuse galerie que des notabilités oratoires qui ont brillé depuis 1830, en vue d'observer ou de raviver le soleil de juillet; aujourd'hui il fait entrer dans sa collection les grandes célébrités parlementaires de la Restauration. Voilà ce qui est encore inédit. Ce sont Manuel, Benjamin Constant, de Villèle, Martignac, Foy, de Serre, Royer-Collard et bien d'autres, que, par occasion, il met pour la première fois en lumière avec sa finesse d'observation et son originalité habituelles. Mais parlons un peu des préceptes. Voulez-vous savoir quelles professions prédisposent à l'éloquence délibérative? Il n'est pas ici de l'éloquence de bon aloi, mais de cette éloquence qui parle, parle encore, parle toujours, et, comme on dit, ne dépare pas? Timon va vous le révéler.

« Je ne crois pas, dit-il, qu'on me reproche de pousser les classes à l'excitation criminelle des uns contre les autres, en disant que les députés dont les langues vibrent avec le plus de continuité et de fluidité sont les avocats, les professeurs et les militaires.

Quoi qu'il en soit, plusieurs noms ont été mis en avant; MM. Duchâtel, Teste et Humann ont été inscrits sur la liste, et il a été décidé que les démarches commenceraient dans les premiers jours de la semaine prochaine. Quel en sera le résultat? Nous l'ignorons. Ce que nous prévoyons, c'est que nous serons encore assujettis pendant quelque temps au système absurde qui nous régit.

Dans ces circonstances et au milieu de ce déchirement monarchique, les patriotes doivent redoubler de zèle; rien ne doit les arrêter; ils doivent préparer peu à peu l'ère de liberté attendue par l'immense majorité des Français.

Un arrêté de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, porte ce qui suit :

« Les pouvoirs d'inspecteurs-général de droit sont délégués aux fonctionnaires dont les noms suivent :

» M. le comte Portalis, pair de France, premier président de la cour de cassation, membre de la commission des hautes études de droit;

» M. Dupin, président de la chambre des députés, procureur-général près la cour de cassation, doyen des docteurs en droit de la Faculté de Paris, membre de la commission des hautes études de droit;

» M. Béranger, membre de la chambre des députés, conseiller à la cour de cassation, membre de la commission des hautes études de droit;

» M. Laplagne-Barris, pair de France, premier avocat-général près la cour de cassation, membre de la commission des hautes études de droit;

» M. Rendu, conseiller au conseil royal de l'instruction publique, membre de la commission des hautes études de droit.

» Les fonctionnaires ci-dessus désignés se rendront, en conséquence, à savoir :

» MM. le comte Portalis à la faculté de droit d'Aix; Dupin, aux facultés de droit de Paris et de Strasbourg; Béranger, à la faculté de droit de Grenoble; Laplagne-Barris, aux facultés de droit de Poitiers et de Toulouse; Rendu, aux facultés de droit de Toulouse et de Rennes.

» Ils assisteront aux cours, examens, délibérations des facultés, et nous feront des rapports sur l'état actuel de ces écoles en tout ce qui concerne l'administration, la discipline et les études.

Cet arrêté, qui remonte au 26 octobre, est suivi d'une circulaire de M. de Salvandy, adressée aux inspecteurs-général de droit, pour leur demander qu'ils lui signalent les améliorations à introduire dans les facultés de droit, attendu que l'enseignement du droit est resté étranger au mouvement progressif qui se fait remarquer dans toutes les parties de l'instruction publique.

On lit dans les journaux de Rouen :

« M. le duc de Fitz-James, député et ancien pair de France, est mort subitement jeudi dernier, vers onze heures du soir, en son château, sis à Quavillon.

» Le noble duc écoutait une lecture qu'on lui faisait, lorsqu'une dame de compagnie qui était présente remarqua qu'une grande pâleur s'étendait sur son visage. On s'empressa autour de lui; mais déjà tout secours était inutile : il était mort.

» M. le duc sera, dit-on, enterré à Paris dans le caveau de sa famille.

Hier, la caisse d'épargne a reçu la somme de 35,717 francs, versée par 769 déposants; elle a remboursé 11,652 fr. à 64 personnes, et délivré 74 nouveaux livrets.

Par ordonnance, en date du 7 novembre, M. Chavanne a été nommé maire de Vaise, et MM. Millet et Guichannet adjoints. La même ordonnance nomme M. Laforêt maire de Trévoux, et M. Thenon adjoint.

» Les avocats parlent pour qui on veut, tant qu'on veut, sur ce qu'on veut. Ils ont l'ouïe fine et toujours au vent, et si vous les interrompez, au lieu de les embarrasser, vous ne faites que leur donner la réplique. L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non-vrai et le vrai, fausse leur judiciaire. Après avoir pris au corps un ministre, ils le terrassent, le battent et le piétinent. Et puis, quand ils repassent devant le banc de cet homme tout meurtri de sa chute et de leurs coups, vous les voyez hocher la tête d'un air riant, lui tendant la main, et les voilà qui sont ensemble les meilleurs amis du monde! Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner fort les provinciaux, juchés sur les hautes banquettes des tribunes, qui se demandent entre eux comment on peut relever de si bonne grâce un ministre qu'on vient de traîner dans la boue, et si ce n'est pas là jouer tout-à-fait la comédie.

» Les grands orateurs, semblables aux aigles qui planent dans l'air, se tiennent dans la haute région des principes. Mais le vulgaire des avocats rase la terre comme l'hirondelle, fait mille crochets, passe et repasse sans cesse devant vous, et vous étourdit du bruit de ses ailes.

» Les avocats sont chaleureux de langue et froids de cœur, têtus, pointilleux et grands enfileurs de paroles; ennemis de la logique, parce que la logique va droit à son but et que leur affaire n'est pas d'arriver si tôt; alertes en parlant, leur verbe court tout d'une haleine, brûle le pavé, s'essouffle et tombe.

» Les professeurs s'emparent de la parole avec autorité, plutôt qu'ils ne la demandent. Ils régissent la chambre comme une classe d'écoliers. Ils commencent par poser sur le marbre de la tribune leur bonnet carré, et les secrétaires de la chambre en ont quelquefois surpris, entre autres M. Guizot, qui tiraient de dessous leur robe de pédant la férule et le martinet. Ils sont vains, subtils, rogués, secs, impérieux, humoristes, argutieux, dogmatiques, beaux parleurs et pleins d'eux-mêmes. Ils ne s'embarrassent guère de ce qu'on leur objecte ou de ce qu'on leur répond, mais de ce qu'ils disent. Ils ne veulent pas convaincre, mais contraindre. Ils ne persuadent pas la vérité, ils l'imposent. Ils ont la raideur des méthodes et le despotisme des axiomes. Mais comme on ne les élit députés qu'à cause de leur renommée, ils sont généralement d'un esprit supérieur, savant, profond, ingénieux, et, à l'occasion, divertissant ou fort ennuyeux.

» La domination des avocats et des professeurs a répandu sur l'éloquence parlementaire les langueurs d'une solennelle monotonie. Elle y a peut-être gagné du nombre, de la dignité, de la facture, de la méthode; elle y a perdu en précision, en grâce,

Paris, 20 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La commission du monument de Molière s'est réunie dimanche dernier. Elle a constaté que depuis plus de trois mois la souscription en était toujours à peu près au même point, et que les choses allant ainsi la commission n'aurait plus qu'à rendre l'argent.

Cependant, on espère encore ne pas être obligé d'en venir à cette extrémité. Le ministre de l'intérieur a promis, dit-on, 40,000 fr. pour compléter la somme indispensable.

— Le journal *la Presse* publie aujourd'hui un singulier article sur l'expédition brutale de l'inspecteur Gody, et il se permet de blâmer la réponse à la lettre de M. Michel, que M. Delessert a fait imposer aux journaux.

Il y a déjà quelques jours que nous remarquons un changement de langage tout-à-fait extraordinaire dans ce journal, qui était naguère si ministériel. Est-ce que ce serait un indice d'un prochain changement de ministère? Nous serions presque tentés de le croire; d'ailleurs les bruits de modifications ministérielles ont pris depuis quelques jours beaucoup de consistance.

— Les feuilles ministérielles ont déclaré positivement qu'il n'existait pas de brochure de M. le général Bugeaud. Le *Journal général de France*, qui avait publié cette assertion, affirme aujourd'hui sur son honneur, d'après des témoignages irrécusables, que cette brochure a été écrite, qu'elle a été envoyée à Paris pour être soumise au cabinet.

Le ministère aurait demandé des modifications; on lui aurait dit qu'il lui serait adressé un double exemplaire de la brochure, l'un conforme à l'original, l'autre tel que le ministère en désire la publication.

La brochure de M. le général Bugeaud était destinée à prouver qu'il n'avait rien fait en Afrique sans les ordres de M. le président du conseil et de M. le ministre de la guerre. Des pièces authentiques venaient à l'appui de cette déclaration.

— Une décision royale en date du 14 novembre vient d'ordonner la formation d'un bataillon provisoire de chasseurs armés de fusils à percussion, dont plusieurs compagnies seront détachées pour l'armée d'Afrique. Cette décision a été prise à la suite des résultats favorables obtenus dans les dernières épreuves faites à Vincennes.

— Malgré les objections et la vive discussion qu'a eu à subir le projet de loi sur l'état-major-général de l'armée à la dernière session, le ministère paraît tenir plus que jamais à ce projet. Nous savons de bonne source qu'il sera de nouveau l'un des premiers soumis à la sanction de la chambre des députés. M. Bernard se montre très-tenace en cette circonstance, et nous avons lieu de croire que sa persistance n'est pas étrangère à quelques hautes influences.

Afin de ne plus s'exposer à un échec aussi rude que celui de l'an dernier, on a fait subir quelques légères modifications au projet; de sorte que ce ne sera ni le projet de la chambre des pairs, ni celui de la chambre des députés, qui sera présenté; ce sera un projet nouveau ayant le même but. Il faut avoir, en vérité, une bien mince confiance dans les chambres pour croire qu'elles rejettent l'une et l'autre le travail qui les a occupées si long-temps à la dernière session. On voit que le ministère comprend parfaitement la valeur du système législatif du monopole; le peu de cas qu'il en fait devrait ouvrir les yeux aux ennemis les plus acharnés de la réforme électorale.

— On lit dans le *Courrier de Bordeaux*:

« La corvette de l'état *la Bergère* est toujours à Panillac; elle attend qu'il lui arrive de Rochefort des parties de grément et de voilure qui lui sont indispensables pour reprendre la mer.

» On assure que le mousse de l'*Alexandre*, qui est pri-

en chaleur, en naturel, en vérité, en coloris, en originalité. Les avocats et les professeurs, gênés par des formes de convention, n'ont plus leur physiologie propre. Tous leurs discours semblent jetés dans le même moule. Quel que soit le sujet, bref ou long, ils ne parleront pas moins d'une heure, parce que les professeurs croient dissenter encore devant leurs écoliers dont la classe dure une heure, et les avocats se trémoussent encore devant leurs clients qui ne veulent pas qu'on plaide moins d'une heure pour une affaire de deux minutes, et qui se fâcheraient tout rouge si on ne leur en donnait pas pour leur argent. Ils remplissent donc la clepsydre jusqu'au bout, et tant que sa roue tourne, leur langue vibre pour s'arrêter subitement avec le dernier grain de sable, car leur heure est faite.

Timon classe les orateurs d'après leurs spécialités et leurs humeurs; il le fait avec un admirable talent, bien qu'il n'ait adopté ni la méthode de Linnée, ni celle de Jussieu, ni celle de Cuvier, qui ne lui auraient pas été, sans doute, d'une très-difficile application. Timon n'emprunte rien à personne; il a sa méthode à lui. Après avoir passé en revue plusieurs variétés, il continue :

« Il y a les économistes qui font les choses en grand, et qui rallieraient huit cents millions sur un milliard, au risque qu'il n'y eût plus de justice, d'armée, de marine, de routes, de canaux, d'administrations et de services publics. Il y a les économistes qui font les choses en petit, et qui consentiraient bien volontiers à rogner sept francs cinquante centimes sur un traitement de vingt mille francs. Il y a les économistes maréchaux-de-camp, qui trouvent que les premiers présidents, sont surpayés, et les économistes premiers présidents, qui trouvent que les maréchaux-de-camp reçoivent une solde trop forte. Il y a les économistes qui groupent les chiffres d'une manière si ingénieuse, qu'on croit être en avance quand on est en déficit, qu'on croit payer ses dettes quand on emprunte, et qu'on croit s'enrichir quand on se ruine.

» Il y a les économistes vignerons qui vous diront que l'impôt des vins est intolérable, tandis que l'impôt du sel est si léger et si facile à percevoir; jet les économistes salins qui vous diront que l'impôt du sel doit être aboli, attendu qu'on peut, à toute force, se passer de vin, mais non point se passer de sel. Il y a les économistes qui ne demandent pas mieux qu'on augmente l'impôt foncier, parce qu'ils n'ont pas de terres, pourvu qu'on ne réduise pas les rentes, parce qu'ils ont des rentes. Il y a les économistes qu'on hacherait en morceaux plutôt que de leur faire voter les frais d'entretien de la grande route sur laquelle il ne passent pas, mais qui solliciteront, avec un zèle tout patriotique,

sonnier à bord de *la Bergère*, a fait de graves révélations à son père touchant les événements arrivés sur l'*Alexandre*.

— Le *Mémorial bordelais* annonce comme devant paraître incessamment le prospectus d'une société par actions, ayant pour but d'établir un service de paquebots à vapeur entre Bordeaux et New-York. Les steamers qui seraient affectés à cette navigation seraient du port d'environ 1,500 tonneaux et munis chacun de deux machines faisant ensemble la force de 400 chevaux.

— Nous avons sous les yeux un relevé fort curieux des enfants trouvés reçus aux hospices de Paris, et année par année depuis 1640 jusqu'à 1835 inclusivement. En voici le résumé exact de vingt-cinq en vingt-cinq ans :

De 1640 à 1664, il fut reçu	9,002 enfants.
De 1665 à 1689,	19,374
De 1690 à 1714,	47,448
De 1715 à 1739,	56,216
De 1740 à 1764,	104,041
De 1765 à 1789,	153,839
De 1790 à 1813,	103,940
De 1814 à 1835,	123,310

Total des 195 ans, 610,170

— Un premier accident a eu lieu le 10 novembre sur le chemin de fer de Berlin à Postdam, et beaucoup de personnes ont été blessées. On attribue cet accident à l'imprudence des conducteurs.

— Le bruit a couru, avant-hier, à Londres, que la reine Victoire a choisi pour époux l'un des princes de Cobourg.

— Les sept ministères occupent dans leurs bureaux 2,349 employés, qui absorbent au budget, pour leurs appointements, 6,478,780 fr. C'est une moyenne de 2,758 fr. pour chacun.

— Jusqu'à ce jour on n'avait pas encore exposé à la Morgue le corps du malheureux qui a été tué rue de Rivoli.

NÉCROLOGIE.

Le célèbre Broussais, l'une de nos gloires médicales, vient de succomber à la suite d'une longue et cruelle maladie. L'illustre fondateur de la médecine physiologique, le digne émule de Bichat, est mort à sa maison de campagne de Vitry-sur-Seine, le 17 novembre au matin, à l'âge de 67 ans.

Né à Saint-Malo, le 17 décembre 1772, F.-J.-V. Broussais fit ses humanités au collège de Dinan. Après avoir servi comme chirurgien pendant dix ans dans la marine militaire, il vint recevoir son grade de docteur en médecine à Paris, où il exerça son honorable profession jusqu'en 1805. A cette époque il prit du service dans nos armées, qu'il suivit en Hollande, en Allemagne, en Italie et en Espagne. En 1814 il était médecin principal d'un corps d'armée lorsqu'il fut nommé professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, dont il est resté jusqu'à ces derniers temps médecin en chef. Il était aussi membre de l'Académie royale de médecine et de l'Institut. Durant sa longue carrière scientifique, Broussais réforma les abus de l'ancienne médecine et créa une nouvelle doctrine médicale, aussi simple que rationnelle, qui a servi de base aux travaux récents de l'école de médecine française.

Tribunaux.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE (6^e chambre). PRÉSIDENCE DE M. PINONDEL.

Audience du 16 novembre.

Affaire d'adultère.

La 6^e chambre, présidée par M. Pinondel, était saisie ce matin d'une affaire qui présentait un puissant intérêt dramatique et dont nous allons retracer quelques-unes des principales circonstances.

M. L. P..., chirurgien-major dans un régiment de chasseurs à cheval, est prévenu d'avoir, de complicité avec la dame N..., jeune et jolie personne, dont le mari était capitaine dans le même régiment, commis le délit d'adultère. M. L. P..., qui est, ainsi que la dame N..., en état d'arrestation, est amené par les gendarmes. Sa tenue est militaire.

La dame N... est bientôt amenée à son tour; elle prend place

l'élargissement et le pavage d'un chemin de service qui traversera leurs propriétés. Enfin, il y a des économistes, et ce sont les bons, lesquels disent qu'il faut préférer les impôts qui pèsent plutôt sur le riche, les dépenses qui produisent aux dépenses qui consomment, les intérêts généraux aux intérêts particuliers, les arrondissements aux communes, les départements aux arrondissements, et la France aux départements.

» Les juristes décident par le droit civil ce qui est de droit politique. Ils trouveront des nullités dans les mesures les plus salutaires et les plus urgentes du gouvernement, si elles ne sont pas dressées et formulées selon toutes les règles de la procédure. Si absurde, si incompréhensible, si barbare que soit une peine, ils seront d'avis qu'il faut l'appliquer dans toute sa rigueur, dès que la peine existe, fût-ce le pal ou la torture. Ils sont esclaves plutôt que sujets de la loi et du pouvoir. Ils s'inclinent jusqu'à terre devant l'empire des textes. Pour eux, ce qui est écrit est écrit, et ce qui est écrit demeure. Ils tireront, par une subtile interprétation des mots, leur compétence de leur incompréhension même. Ils découvriront un sens caché où il n'y a qu'un sens patent, des incompatibilités où il n'y a que des concordances, et des parités où il n'y a que des antinomies. Ils vous diront que la charte de 1830, qui veut la liberté de la presse, s'accorde avec les lois de la Restauration qui voulaient la censure, et ils vous le prouveront par d'excellentes raisons puisées dans la loi du décevoir Appius. Ne les pressez pas trop de questions, si vous ne voulez qu'ils vous démontrent péremptoirement que le code grec de Théodose justifie la révolution de juillet. Esprits secs, arides et faux, qui se courbent sur la lettre morte, de peur de s'élever à l'intelligence; qui ne savent pas écouter cette voix qui crie du fond de la conscience, et qui sacrifient le fond à la forme, la législation à la procédure, et l'humanité à un axiome.

» Les sociaux, gens sensuels, douillets, voluptueux dans la pratique des jouissances de ce bas monde, habitent, par leur esprit s'entend, bien avant dans les nuages, et, à travers leur optique de là-haut, ils aperçoivent la société fraîche, pimpante, couleur de rose, innocente et bonne, gorgée d'abondance, riante, douce, vertueuse, avec des habits de fête et des paroles pleines de tendresse et de poésie; charmante société, et d'autant plus facile à établir, qu'on ne s'inquiète pas de savoir sous quel degré de latitude elle cohabitera, le froid et le chaud lui étant, à ce qu'il paraît, également indifférents, ni sous quelle forme de gouvernement on la fera fonctionner, le Grand-Mogol étant évidemment tout aussi disposé à se prêter aux fantaisies humani-

un banc séparé. Son costume est recherché. Elle cache, à l'aide de son mouchoir de fine batiste, sa jolie figure enveloppée dans une large capote en velours violet, et que recouvre d'ail-lours une voile noire, et verse en arrivant un torrent de larmes. Au moment où les débats vont s'engager, le prévenu, s'adres-sant au tribunal, demande que le huis-clos soit ordonné. Le tribunal déclare qu'il n'y a lieu, et ordonne qu'il soit passé ou-vert en audience publique.

Le mari offensé, s'avançant à la barre : Messieurs, cette femme est victime... victime d'une atroce méchanceté...

M. le président : Expliquez au tribunal les faits.

Le mari : Le chirurgien-major de notre régiment était parti en congé. Cet homme (désignant le prévenu avec un geste de mépris) fut nommé pour le remplacer. Cet homme vint chez moi... il vint avec sa femme : il se montra notre ami... Il vint ensuite habiter avec nous... Nos enfants étaient confondus ; leur éducation était commune. Il a fait plus, il m'a rendu service. J'ai été malade, il m'a soigné... Il a arraché un de mes enfants des portes du tombeau... Eh bien ! Messieurs, cet homme, il a assassiné ma femme. (Mouvement.) Il a assassiné mes enfants. (Nouveau mouvement.)

Cette femme qui est là, qui pleure, qui gémit devant vous... elle est victime de ce misérable... Il y a mieux encore. Non content de m'enlever ma femme... Cette femme, elle avait le cœur vertueux... Pendant dix ans elle a aimé son mari, ses en-fants... Tout a été brisé.

Le malheureux, il a fui en Egypte !... il avait enlevé mon en-fant ! un enfant de six ans !... Avant-il le droit de m'enlever mon enfant comme il m'a enlevé ma femme !... (Mouvement prolongé.) Non ! il n'avait pas ce droit. J'allais partir pour l'Egypte, afin de lui arracher cette malheureuse victime, quand je reçus une lettre du consul d'Alexandrie, qui m'annonçait qu'il reve-nait en France avec elle... A Marseille, au moment où il débar-qua, j'étais là... (Mouvement.) J'ai vu, Messieurs, j'ai vu dé-barquer mon enfant, je ne l'ai pas embrassé... et lui (montrant le prévenu), lui, je l'ai vu.

Oh ! j'étais armé, Messieurs ; j'aurais pu me venger, mais non ; le procureur du roi de Marseille m'avait recommandé la modé-ration. Il avait été bienveillant pour moi. Il m'avait assuré la protection de la justice contre les outrages et les menaces de cet homme. Oh ! Messieurs, c'est là, là que m'est venue la con-viction qu'elle avait été victime de violences et des menaces les plus terribles... Oui, il l'avait menacée d'empoisonner son en-fant ! un enfant de six ans ! (Profonde sensation.) Oui, Madame, entendez-le bien, à mes yeux vous êtes innocente. (Nouvelle sensation.)

La dame N...., d'une voix entrecoupée de sanglots : C'est im-possible ! Ah ! Monsieur !...

Le mari : Il n'y a pas de doute... Elle était sa victime. Il avait en Egypte une place de 10.000 fr.

Ici le mari explique au tribunal les nouveaux griefs qu'il a en à reprocher au sieur P... qui, malgré un premier pardon, n'a cessé de harceler sa femme et l'a ramenée dans ses bras en employant envers elle les menaces les plus épouvantables.

Cette déposition terminée, on entend le jeune enfant de la dame N... qui dépose avec l'accent de la vérité des menaces d'assassinat, d'empoisonnement qu'il a entendu P..., qui l'avait amené en Egypte avec sa maman, proférer contre tous deux...

M. Hardy, défenseur du mari outragé, flétrit avec une élo-quente indignation la conduite du prévenu et termine en récla-mant, à titre de dommages-intérêts, la somme de 10.000 f.

M. l'avocat du roi Croissant joint sa parole grave et animée à celle de M. Hardy, et réclame contre les deux prévenus, cha-cun dans la proportion de sa part dans le délit, l'application des peines portées par la loi.

M. le président, s'adressant à la dame N..., qui, pas plus que son complice, n'a pas de défenseur : Vous avez entendu, Ma-dame ; qu'avez-vous à dire pour votre justification ?

Mme N... : Rien, Monsieur... J'ai offensé mon mari. Je lui en demande pardon... Je mérite ma condamnation et toute la sé-vérité du tribunal.

M. le président : Et vous, P..., qu'avez-vous à dire ?

P... se lève et paraît éprouver un trouble qui ne lui laisse que difficilement la faculté de s'exprimer.

M. le président : Vous devez être fatigué ; si vous voulez, le tribunal va suspendre l'audience pour vous donner le temps de vous recueillir.

M. P... : Je vous remercie, Monsieur ; je puis parler mainte-nant.

teurs des sociaux, que le président des Etats-Unis.

Les réglementaires invoquent comme des lois, et même ils mettent au-dessus des lois et du bon sens les précédents capri-cieux des bureaux et des couloirs, et, parce que la chambre aura déjà fait une, deux, trois, quatre sottises, ils vous sou-tiendront qu'elle est absolument dans l'obligation d'en faire une cinquième. Ils vous rappelleront, avec toute la satisfac-tion d'une mémoire heureuse, que, tel jour de tel année, tel président de telle session a mis son chapeau sur sa tête d'une certaine façon, ou bien qu'il a commencé l'appel nominal par la lettre A, et non par l'Y, ce qui est vraiment surprenant. Si les barrières de la charte sont rompues, et si le ministère envahit le sanctuaire de la légalité, que leur importe ? Ils ne sont pas préposés à sa garde. Mais si le président accorde, sans y penser, la parole à l'un après l'avoir promise à l'autre, les réglemen-taires s'agitent sur leurs bancs. Ils seront furieux, hors d'eux-mêmes. Ils l'interpelleront le poing fermé et la bouche pleine de colère, criant de toute la force de leurs poumons au scan-dale, et ne voyant pas que ce sont eux qui le font. Ils ergoteront pendant des heures entières, avec une contention incroyable d'esprit, sur ce que le règlement aurait dû contenir, sur l'im-portance majeure d'une syllabe, sur moins qu'une syllabe, sur un point, un accent, une virgule, et ils se rassoiront tout es-soufflés et ruisselants de sueur, sans avoir fait avancer d'un pas la discussion, et sans s'être compris eux-mêmes.

Les phraséologues ne sont sensibles qu'à la musique du dis-cours. Ils brodent sur tous les thèmes le chant de leur prose ; ils l'alourdissent, pour qu'elle imite le roulement du tambour ; ils la lancent à toute volée, pour qu'elle sonne comme un bourdon de cathédrale ; ils la découpent, la juxtaposent, pour qu'elle s'entrechoque comme des clochettes. Ils taillent leurs paroles, de même que le lapidaire taille les diamants à facettes, se sus-pendent à leurs points et se mirent dans l'eau. Ils sautillent gentiment d'une antithèse à une antithèse. Ils s'abiment dans la pompe immense d'une période. Ils se pâment devant une figure de rhétorique.

Le phraséologue ne se pique pas de raisonner. Il est vide d'idées, mais il est fourni de mots, et il a étudié leur origine, leurs synonymes et leurs dérivés, dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il sait au bout du doigt le supin et le gérondif de chaque verbe. Il a scalpé la règle des participes et du que retranché. Son style est toujours en grande toilette ; il le perle, il le dore, il l'habille à la dernière mode. C'est un fat de gram-maire.

Dès que la nuit est venue, le phraséologue prend mystérieu-

Ici le prévenu prononce quelques phrases décousues et sans liaison entre elles.

Je ne suis pas moins malheureux que coupable... Quelques ta-ches ont pu exister dans ma vie... mais je ne suis pas un mi-sérable, comme on l'a dit tout-à-l'heure ici... Des pensées de haine, le langage de la passion devraient se taire dans le temple de la justice... Si j'étais aussi coupable qu'on l'a dit, si je ne me sen-tais pas moins coupable, je me serais muni d'un avocat... dont peut-être le langage aurait été aussi emphatique que celui de ceux qui m'accusent... J'ai été coupable, j'en conviens... mais c'est que j'étais sous l'influence d'une passion délirante qui m'a aveuglé... mais d'une passion qui a été toujours dépouillée de ce que ces passions ont presque toujours de matériel. Si l'on pou-vait s'en rapporter à mon témoignage, je le dirais sans crainte, c'est la première fois que j'ai commis le délit d'adultère... J'ai commis une offense en aimant Mme N..., mais cette offense était involontaire... je ne fus qu'égaré... Nos deux ames se sont ré-podu... Voilà tout mon crime... mais je n'en suis pas seul cou-pable...

Mme N... : Ne m'accusez pas, Monsieur...

P... : Je ne vous accuse pas, Madame, j'ai trop de générosité pour cela.

M. le président : Répondez, prévenu, à l'accusation d'empoi-sonnement qui résulte des paroles du jeune enfant qu'on a en-tendu.

P... : J'ai pu, en Egypte, parler de projets de destruction, d'empoisonnement sur ma personne... Mais jamais ma pensée ni mes paroles n'ont rien en qui fût relatif à Mme N... ni à son enfant. Je l'atteste ici sur l'honneur.

M. le président : Et pour quel motif, après la conduite si gé-néreuse du mari offensé, vous êtes-vous, lors du départ de Mar-seille, laissé glisser sous la bache de la voiture qui l'emportait, elle, son mari et son enfant ?

P... : balbutiant : Cela est vrai... j'en conviens, mais c'était malgré moi et sans volonté arrêtée de faire du mal.

Le tribunal se retire pour en délibérer. Il rentre bientôt à l'audience, et prononce un jugement par lequel il condamne, savoir la dame N... à trois mois de prison, et le sieur P..., son complice, à deux ans de prison et 100 fr. d'amende, maximum de la peine ; plus en 5.000 fr. de dommages-intérêts, avec con-trainte par corps pendant cinq ans.

Au moment où la voix de M. le président prononce la con-damnation de P..., la dame N... éprouve une violente attaque de nerfs ; elle tombe de son banc, en jetant un cri aigu ; ses yeux se ferment, ses traits se crispent, ses dents claquent les unes contre les autres ; elle se roule sur les planches dans d'horribles contorsions.

Aussitôt les huissiers et plusieurs membres du barreau volent à son aide et la conduisent dans la salle des Pas-Perdus, où, grâce à quelques soins, l'infortunée reprend bientôt la plénitu-de de ses sens et se remet de nouveau à sangloter.

De leur côté, les gendarmes entraînent dans la prison le pré-venu P... qui paraît atterré et porte ses mains à son front dans l'attitude d'un sombre abattement.

Faits Divers.

Sir Arthur D..., gentilhomme écossais, était, il y a quel-ques années, possesseur d'une fortune qu'on évaluait à 12.000 liv. st. de revenu. Jeune, ardent, il se livra à tous les plaisirs, et bientôt il ne lui resta plus rien de ce riche patrimoine. Il résolut alors de s'expatrier. En effet, le 5 de ce mois, il débar-qua à Calais, et deux jours après il arrivait à Paris, n'ayant plus pour tout bien qu'une bourse contenant environ 800 fr. Avant-hier, il ne possédait plus que quinze sous. Arthur D... se rendit à Courbevoie, entra chez un logeur, se fit servir à souper et se coucha. Le lendemain matin on le trouva étendu sur son lit, sans connaissance et couvert de sang ; il s'était ou-vert les veines avec un rasoir. De prompts secours lui furent administrés, et dans la journée il a été transporté à l'hospice Beaugon.

— Avant-hier, à sept heures du soir, les cris *au voleur ! ar-rêtez le voleur !* retentissaient sur le quai de la Mégisserie ; un individu fuyait avec une rapidité extrême, et gagnait de minute en minute du terrain sur ceux qui le poursuivaient.

Déjà le fuyard approchait de la place du Châtelet, et se je-tant dans les étroites et obscures rues qui l'avoisinent, allait, selon toute apparence, échapper et disparaître sans retour, lorsqu'un brave camionneur, se plaçant tout-à-coup résolument

sement congé de ses amis, renvoie sa femme et ses enfants, et s'enferme dans son cabinet en poussant les verroux. Là, à la lueur de deux bougies dont la clarté douteuse redouble le si-lence du lieu, il fait la répétition générale de son discours. Il range ses phrases avec symétrie, comme un général range ses troupes, et de manière que la tête de l'une ne dépasse pas celle de l'autre, et qu'elles marchent toutes ensemble d'un pas uni et cadencé. A mesure qu'elles défilent devant lui, il leur ôte son chapeau et il s'incline. Chacune a son nom, son rang, son effet propre, son mirage, son cliquetis. Il les conjoint ou les sépare, les arrête ou les précipite et leur fait décrire mille sortes d'évo-lutions. Il les numérote à l'encre rouge, de peur qu'elles ne se démarquent. Il les a toutes dans l'oreille, et en se promenant de long en large, sur le tapis soyeux et discret de sa chambre, il en fait l'appel et le réappel pour le lendemain.

La nuit sa cervelle en tinte ; il les marmotte tout bas avec amour, et sa femme, auprès de laquelle il est couché, croit qu'il est fou ou qu'il se trahit dans son rêve, et qu'il nomme une maîtresse.

Le phraséologue ignore les lois et les affaires. Il n'a jamais ouvert le budget ; il dédaigne les chiffres, la logique, les faits communs et le train vulgaire des choses ; il regarde comme beaucoup trop au-dessus de lui d'étudier l'administration, les finances, l'économie politique. Mais il est très-fort sur la mé-lopée ; il sait ce que c'est que l'onomatopée, le pléonasmie, l'euphonie, la métonymie, l'hyperbole, la prosopopée, la protase, la catachrèse et autres figures de rhétorique à l'usage des Grecs. Il polit, il vernisse, il arrondit sa phrase dans le petit comme dans le grand, et il la fait reluire en bosse. Ce ne sont que fleurs, ornements, découpures et arabesques de style. Au lieu d'accom-modér son langage au sujet, il pliera le sujet à son langage, et il devisera sur l'impôt de la mouture du même ton qu'il procla-merait l'invasion du territoire et les dangers de la patrie. Ne croyez pas qu'il parle pour convaincre, pour émouvoir, pour ai-voir le plaisir de parler, de s'entendre parler. Il tient ses yeux à demi fermés, comme pour se recueillir ; il se penche, et prête avidement l'oreille aux sons qu'il rend, ses lèvres semblent les caresser au passage, et l'on dirait qu'il est absorbé dans la con-templation de l'instrument de sa parole. Il bat du pied la me-sure, il roucoule de la gorge, il se berce, il ondoie dans la molle harmonie de ses désinences, il s'enivre de lui-même, et le monde extérieur lui échappe. Ni les voix aigres des huissiers, ni les causeries de l'assemblée, ni les impatiences de l'orateur post-opinant, ni les exhortations paternelles du président, ne le

sur son passage, parvint à le saisir et à le contenir jusqu'à ce que ceux qui le poursuivaient pussent arriver. Cet homme alors fut conduit au poste de la place du Châtelet, et de là chez le commissaire de police, où on l'interrogea après l'avoir préala-blement fouillé. Il se trouvait, par bonheur, porteur encore, au moment de son arrestation, de deux sébiles pleines de pièces d'or et d'argent qu'il avait enlevées, en brisant un carreau de la devanture, chez M. Aufrey, bijoutier-changeur, quai de la Mégisserie, 66.

Joseph Bailly, tel est le nom du voleur, est âgé de trente-deux ans, né en Savoie, broyeur de couleurs, logé rue Serpente, 8. Il a été renvoyé à la disposition du parquet, tandis que M. Aufrey, ravi d'en être quitte pour la peur, récompensait géné-reusement l'honnête camionneur à qui il était redevable de la capture.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 8 novembre. — Les arrestations commencées dans la matinée du 6 ont continué dans celle du 7. Elles n'avaient frappé d'abord que des personnes notoirement carlistes furibondes ; mais on a fini par en arrêter neuf ou dix auxquelles on ne saurait donner cette qualification. Parmi les dernières se trouvent, comme vous savez, don Modesto de la Fuente, rédacteur unique du petit journal de l'opposition nom-mé *Fray Gerundio*, ou Frère Géronfif, et l'ex-chef politique de Léon, M. Camacho, tous deux ennemis personnels de quelque individu du cabinet Frias, et, comme ces arrestations ont été ac-cordées en plein conseil, cette circonstance aurait dû les met-tre à couvert d'un coup si arbitraire sous un gouvernement un peu délicat. Cependant ils ont été menés, aussi bien que les car-listes, à la caserne de Léganez.

Il y a beaucoup de fermentation parmi le peuple ; le mécon-tentement et la méfiance envers le ministère ont gagné presque toute la garde nationale. Les ministres ont une peur effroyable. Le duc de Frias a enfermé chez lui une garde de 40 hommes qui sont fêtés et choyés par sa fille, et cependant ni lui ni ses con-frères ne songent point du tout à céder la place, si ce n'est en faveur de leurs amis politiques, lesquels, à leur tour, sont dé-cidés à tenir ferme contre l'orage, et à périr plutôt que d'aban-donner les rênes du pouvoir.

Il est impossible de juger encore de la marche que les cortès adopteront, car, si nous voyons d'un côté que les individus pré-sents de la majorité passée montrent à présent le même esprit de résistance aveugle dont ils ont fait preuve dans la session der-nière, nous voyons d'un autre côté que ces individus sont pres-que tous des employés demeurant à Madrid, et appartenant au club modéré. Nous espérons que ceux qui manquent encore, et qui, pour la plupart, se sont attachés à leur parti il y a un an, parce qu'il fallait choisir entre lui et le parti Mendizabal dont le discrédit et les bévues étaient si récents alors, maintenant qu'ils ne sont plus dans la même alternative, et que l'essai mo-déré a donné de plus funestes résultats, nous espérons, dis-je, que cette fraction importante du congrès sera pour nous main-tenant...

La brigade de la réserve aux ordres du marquis de Las Ama-rillas, que l'on fit revenir le 3 à Madrid, se trouve maintenant en colonne sur le pont de Tolède ; elle semble prête à attaquer la ville ; six bataillons de la garde nationale, outre l'artillerie, la cavalerie et les troupes de la garnison, sont sous les armes ; les douaniers, la police et tout l'attirail clandestin des gouverne-ments constitutionnels sont prêts pour l'ouverture des cortès qui va avoir lieu dans une demi-heure ; mais soyez tranquille, on pouvait supprimer tout cet appareil sans craindre des émeutes. Nous n'avons pas besoin de sortir des voies de la légalité pour prendre le dessus, à moins que le gouvernement lui-même ne nous en donne l'exemple ; car, dans ce cas, la résistance et même l'attaque sont permises.

Tout est fini : pas un cri, pas un mouvement n'a signalé le commencement de la session, que tout annonce devoir être aussi orageuse qu'importante. Si quelque chose a pu trahir le mécon-tentement général, c'est le morne et respectueux silence avec lequel on a accueilli nos reines sur leur passage.

(Sentinelle des Pyrénées.)

CAIRE, 21 octobre. — L'Egypte vient de faire une perte cruelle dans la personne de S. Exc. Mouktar-Bey, ministre de l'in-struction publique. Cet homme distingué, qui s'était initié, par un long séjour en Europe, à tous les arts de l'Occident, et que la confiance de Méhémet-Ali avait investi des plus hautes fonc-tions.

peuvent tirer de son extase, et il faut que l'un des secrétaires le vienne secouer par la manche de son habit, afin de l'avertir que les appariteurs éteignent les quinquets, et que la séance est levée.

Les généralisateurs ne s'arrêtent pas aux fractions d'un mil-lion, fussent-elles de cent mille écus. Ils ne supputent que les sommes rondes. Ils n'examinent pas, en posant une règle, si elle n'entraînerait pas tant d'exceptions qu'il n'y aurait plus de rè-gle, ni, en établissant un principe absolu, si les conséquences en sont applicables. Ils ne tiennent nul compte des lieux, des temps, des hommes, des moyens, des nécessités, des circonstances, et ils ne s'aperçoivent pas que les affaires humaines se conduisent plutôt par les détails, les habitudes, l'expérience et l'infinie va-riété des incidents de chaque jour, que par la rigueur inflexible des théories. Ce sont de beaux phraseurs qui se balancent avec art sur l'équilibre des spéculations constitutionnelles. Ils vous diront en quoi pèche un système, plutôt que ce qu'il faudrait mettre à sa place, et pour eux le difficile n'est jamais tant de généraliser que de pratiquer, de discourir que de conclure.

Les interrupteurs sont des deux côtés.

Il y a les interrupteurs qui ne parlent pas, et ceux qui parlent. Les interrupteurs qui ne parlent pas font beaucoup plus de bruit que ceux qui parlent ; car ils imitent, avec un bonheur de ressemblance et une vérité d'exécution qui ne laissent rien à désirer, les cris de tous les animaux domestiques et sauvages que le créateur a jetés sur la terre. Ils jacassent, ils gloussent, ils jappent, ils miaulent, ils coassent, ils beuglent, ils bêlent, ils hurlent, ils rampent absolument comme eux. Lorsque tous ces pieds trépiguent, que toutes ces mains font craquer leurs doigts, que toutes ces têtes se dressent et que toutes ces langues sifflent, il se fait alors un murmure de bruits si mêlés, si divers, si ai-gres, si discords, si éclatants, que la voix de l'orateur s'y perd, comme le chant d'un oiseau dans les mugissements de la tempête.

Les interrupteurs qui parlent sont très-forts sur l'emploi des monosyllabes et de l'interjection : Eh ! oh ! hi ! ouff ! quoi ! qu'est-ce ? comment ? diex ! ciel ! ah ! Ils appellent cela ne pou-voir retenir le cri de la passion. Ils prétendent que l'éloquence ne demande pas de si longs discours, qu'ils n'ont besoin que d'un mot, d'un seul mot, pour convaincre ou pour émouvoir. Ils font signe au sténographe de leur envoyer les épreuves de la séance à corriger, et à peine le journal officiel a-t-il enregistré dans ses colonnes leur ouff ! ou leur oh ! qu'ils écrivent à leurs commettants : « Vous verrez dans le *Monteur* d'aujourd'hui que j'ai dignement rempli mon mandat législatif, et que je n'ai pas voulu laisser passer la session sans dire quelque chose. »

tions, a succombé, jeune encore, à la dysenterie, maladie qui, chaque année, fait en Egypte des ravages terribles.

BIBLIOGRAPHIE MÉDICALE.

ANALYSE.

De la médecine légale des aliénés dans ses rapports avec la législation criminelle, par A. Bottex, D. M.

Un mémoire plein d'intérêt par l'importance du sujet lui-même, par les faits, les observations qu'il renferme, par l'exposition des doctrines de l'auteur, vient d'être publié sur cette grave question, à l'ordre du jour depuis quelques années parmi les médecins et les jurisconsultes.

Le docteur Bottex, chargé du service des aliénés à l'hospice de l'Antiquaille, souvent appelé devant les tribunaux pour constater l'état moral et intellectuel de malheureux justiciables, a pensé, comme il le dit lui-même, qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître les faits qu'il a eu occasion d'observer et les inductions qu'il a cru devoir en tirer. Pour donner à ce travail l'importance qu'il présente aujourd'hui, M. Bottex s'est livré à de nombreuses recherches, a rapporté, coordonné les exemples éparés dans les auteurs spéciaux, dans les annales des cours d'assises. Il a passé en revue les diverses maladies, les différentes causes qui peuvent modifier notre organisation, et partant notre volonté, d'une manière plus ou moins durable, changer la portée des actions humaines, et permettre d'apprécier plus rigoureusement l'état mental d'un accusé au moment où le crime a été commis. Pour établir plus facilement cette proposition, le médecin lyonnais rappelle en commençant quelques principes généraux sur la nature de l'homme et de ses facultés, sur la liberté morale; il combat cette opinion universellement répandue, il y a quelques années (sans doute parce qu'elle flattait l'amour-propre du plus grand nombre), que toutes les intelligences sont égales, que tous les hommes sont doués du même degré de liberté morale, que cette liberté, chez tous, est absolue, illimitée.

Sans entrer dans une longue réfutation sur de pareilles idées, nous nous contenterons de dire que tous les hommes raisonnables reconnaissent des différences fondamentales qui tiennent à l'organisation et non pas à des circonstances accidentelles. Au risque de nous faire accuser encore de fatalisme par ceux qui ne voudront pas se rappeler qu'il s'agit dans ce moment des exceptions et non de la loi commune, nous soutiendrons avec l'auteur, pouvant, comme il le fait, le démontrer par des observations, que certains individus sont irrésistiblement entraînés à mal faire, la religion, l'éducation, les châtements n'ayant au-

cune influence sur leurs déterminations; que d'autres, au contraire, sont tellement portés au bien, que les lois pénales sont pour eux tout-à-fait inutiles.

Ces deux cas sont exceptionnels, nous le répétons; le premier constitue à nos yeux une véritable maladie, et ne saurait être punissable par les lois; il est très-rare heureusement. Il est impossible de ne pas admettre le fait; mais il y aurait danger pour la société à vouloir, comme quelques-uns ont essayé, généraliser de pareilles doctrines. Le plus grand nombre des hommes est doué de facultés intellectuelles et morales qui se perfectionnent ou se dépravent suivant les circonstances, mais qui leur permettent presque toujours de juger avec connaissance de cause le bien ou le mal pour lesquels ils se déterminent. Chaque individu conserve ainsi la responsabilité de sa conduite vis-à-vis de ses semblables, et doit en supporter les conséquences suivant qu'elles sont bonnes ou répréhensibles. Mais cette liberté morale, dont l'homme est doué à des degrés variables, peut être accidentellement modifiée ou même totalement détruite par une foule de circonstances que le législateur doit connaître, et pour l'appréciation desquelles, quoi qu'en disent quelques jurisconsultes, l'intervention des médecins devient très-utile aux magistrats. Ce n'est point l'acte matériel lui-même que la loi veut atteindre et punir, mais bien la volonté de mal faire; l'intention seule constitue la culpabilité. Une mauvaise action est punie diversement suivant les conditions dans lesquelles elle s'exécute; les juges ont nécessairement égard à toutes les causes étrangères, capables d'enchaîner plus ou moins la liberté morale. L'état de la société change tous les jours; la jurisprudence criminelle doit se modifier en même temps pour être en harmonie constante avec les mœurs de la nation. La plupart de ces propositions sont citées textuellement, extraites de l'ouvrage dont nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire des passages entiers. Tous les lecteurs trouveront dans cet écrit une nouvelle preuve de cette vérité que les médecins, plus exercés que les autres hommes à observer les infirmités humaines, sont aujourd'hui comme autrefois d'un puissant secours pour éclairer des questions d'intérêt général, obscures pour tous, mais plus difficiles encore pour les hommes étrangers aux études de notre science.

Les causes qui peuvent modifier ou détruire la liberté morale sont nombreuses; elle ne sont pas toutes également susceptibles d'être déterminées. Les principales, énumérées par M. Bottex, sont l'ignorance, le fanatisme, les passions violentes, l'ivresse, le somnambulisme, l'épilepsie et les diverses espèces d'affections nerveuses, d'aliénation mentale. Dans le mémoire dont nous rendons compte, la valeur, l'influence de chacune de ces causes est examinée avec soin, d'une manière isolée; des observations pleines d'intérêt, rapportées à propos, viennent confir-

mer les doctrines que l'auteur établit, justifier ses préceptes, ou combattre les théories qu'il repousse et en faire sentir les inconvénients ou les dangers; elles aident l'intelligence dans un sujet aussi pénible à suivre, et prêtent au discours un charme dont sont toujours dépourvues les dissertations scientifiques, abstraites, qui ne reposent pas sur des faits qui viennent se graver dans l'esprit. Deux points préoccupent sans cesse l'écrivain dans l'exposition du sujet: faire ressortir l'utilité de la médecine, démontrer les avantages qu'elle peut offrir pour la création ou la sage application des lois, et relever les erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart des jurisconsultes qui ont apprécié comme de simples questions de morale et de droit des questions qui se rapportaient à la médecine ou à l'une de ses branches nombreuses.

S'il appartient à Dieu seul de juger sûrement les actes humains, nous devons employer tous les moyens qui nous sont donnés pour approcher, autant que faire se peut, de la vérité. Si la science, parfois, inspire la crainte, fait naître des doutes, empêche une condamnation, dans quelques cas, en revanche, elle nous empêche d'être dupes des fourberies de misérables imposteurs qui, pour échapper à la rigueur de la justice, simulent des penchants, des maladies qui doivent servir d'excuses à leurs crimes. Disons-le ici, les avocats, depuis quelques années, ont étrangement abusé de la doctrine de Gall pour la défense de forfaits qu'ils voulaient faire considérer comme des œuvres d'insensés, de monomaniaques, mais que la perversité seule avait inspirés. Cette conduite étrange a malheureusement détruit dans l'esprit de beaucoup de magistrats la croyance de ce fait; et cette preuve n'est jamais admise par eux, quelle que soit sa valeur chez quelques prévenus. La réaction devient trop exclusive, parce que le principe avait été posé d'une manière trop générale. Il est important et difficile de retenir la question dans de justes limites. Le mémoire du docteur Bottex contribuera sans doute à la simplifier, en faisant voir que l'exagération dans les deux sens s'éloigne également de la raison et de la vérité que le philosophe doit rechercher sans cesse.

A. POTTON.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 20 novembre. — 1^o LOUISE DE LIGNEROLLES, drame. — 2^o LE PHILTRE, opéra. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mercredi 21 novembre 1838. — 1^o LE CHASSEUR ÉCOSAIS, prologue. — 2^o LE SONNEUR, drame. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1722) Le vendredi trente novembre mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, par le ministère et en l'étude de M^e Chastel, notaire à Lyon, rue du Plâtre, n^o 1, il sera procédé à l'adjudication des livres et agencements composant le fonds de librairie situé à Lyon, place St-Pierre, n^o 1, dépendant de la faillite de M. Jean-Baptiste Missillieur.

S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Chastel, notaire, ou à M. Lafitte, syndic de la faillite, rue Clermont, n^o 5.

ANNONCES DIVERSES.

(6135) A VENDRE pour cause de départ. — Un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie, situé en haut de la Glacière et des Capucins, maison Mey, 22, deux entrées. S'y adresser.

(2041) BISCUITS ANTI-SIPHILITIQUES.

M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n^o 30, prévient les personnes affectées de maladies récentes et communiquées, qu'il s'est procuré un entrepôt des Biscuits anti-siphilitiques du docteur Olivier, de Paris.

Après quatre années d'épreuves chimiques et médicales, couronnées de succès, les biscuits du docteur Olivier ont été approuvés par la commission des remèdes secrets.

ORAY, TRAITEUR.

(6105) Place des Cordeliers, 28.

SERVICE DES PRIX FIXES.

Diners à 1 f.	Id. à 1 f. 25	Id. à 1 f. 50	Id. à 1 f. 75	Id. à 2 f.	Id. à 2 f. 50	Id. à 3 f.	Id. à 3 f. 50	Id. à 4 f.	Id. à 4 f. 50	Id. à 5 f.	Id. à 5 f. 50	Id. à 6 f.	Id. à 6 f. 50	Id. à 7 f.	Id. à 7 f. 50	Id. à 8 f.	Id. à 8 f. 50	Id. à 9 f.	Id. à 9 f. 50	Id. à 10 f.	Id. à 10 f. 50	Id. à 11 f.	Id. à 11 f. 50	Id. à 12 f.	Id. à 12 f. 50	Id. à 13 f.	Id. à 13 f. 50	Id. à 14 f.	Id. à 14 f. 50	Id. à 15 f.	Id. à 15 f. 50	Id. à 16 f.	Id. à 16 f. 50	Id. à 17 f.	Id. à 17 f. 50	Id. à 18 f.	Id. à 18 f. 50	Id. à 19 f.	Id. à 19 f. 50	Id. à 20 f.	Id. à 20 f. 50	Id. à 21 f.	Id. à 21 f. 50	Id. à 22 f.	Id. à 22 f. 50	Id. à 23 f.	Id. à 23 f. 50	Id. à 24 f.	Id. à 24 f. 50	Id. à 25 f.	Id. à 25 f. 50	Id. à 26 f.	Id. à 26 f. 50	Id. à 27 f.	Id. à 27 f. 50	Id. à 28 f.	Id. à 28 f. 50	Id. à 29 f.	Id. à 29 f. 50	Id. à 30 f.	Id. à 30 f. 50	Id. à 31 f.	Id. à 31 f. 50	Id. à 32 f.	Id. à 32 f. 50	Id. à 33 f.	Id. à 33 f. 50	Id. à 34 f.	Id. à 34 f. 50	Id. à 35 f.	Id. à 35 f. 50	Id. à 36 f.	Id. à 36 f. 50	Id. à 37 f.	Id. à 37 f. 50	Id. à 38 f.	Id. à 38 f. 50	Id. à 39 f.	Id. à 39 f. 50	Id. à 40 f.	Id. à 40 f. 50	Id. à 41 f.	Id. à 41 f. 50	Id. à 42 f.	Id. à 42 f. 50	Id. à 43 f.	Id. à 43 f. 50	Id. à 44 f.	Id. à 44 f. 50	Id. à 45 f.	Id. à 45 f. 50	Id. à 46 f.	Id. à 46 f. 50	Id. à 47 f.	Id. à 47 f. 50	Id. à 48 f.	Id. à 48 f. 50	Id. à 49 f.	Id. à 49 f. 50	Id. à 50 f.	Id. à 50 f. 50	Id. à 51 f.	Id. à 51 f. 50	Id. à 52 f.	Id. à 52 f. 50	Id. à 53 f.	Id. à 53 f. 50	Id. à 54 f.	Id. à 54 f. 50	Id. à 55 f.	Id. à 55 f. 50	Id. à 56 f.	Id. à 56 f. 50	Id. à 57 f.	Id. à 57 f. 50	Id. à 58 f.	Id. à 58 f. 50	Id. à 59 f.	Id. à 59 f. 50	Id. à 60 f.	Id. à 60 f. 50	Id. à 61 f.	Id. à 61 f. 50	Id. à 62 f.	Id. à 62 f. 50	Id. à 63 f.	Id. à 63 f. 50	Id. à 64 f.	Id. à 64 f. 50	Id. à 65 f.	Id. à 65 f. 50	Id. à 66 f.	Id. à 66 f. 50	Id. à 67 f.	Id. à 67 f. 50	Id. à 68 f.	Id. à 68 f. 50	Id. à 69 f.	Id. à 69 f. 50	Id. à 70 f.	Id. à 70 f. 50	Id. à 71 f.	Id. à 71 f. 50	Id. à 72 f.	Id. à 72 f. 50	Id. à 73 f.	Id. à 73 f. 50	Id. à 74 f.	Id. à 74 f. 50	Id. à 75 f.	Id. à 75 f. 50	Id. à 76 f.	Id. à 76 f. 50	Id. à 77 f.	Id. à 77 f. 50	Id. à 78 f.	Id. à 78 f. 50	Id. à 79 f.	Id. à 79 f. 50	Id. à 80 f.	Id. à 80 f. 50	Id. à 81 f.	Id. à 81 f. 50	Id. à 82 f.	Id. à 82 f. 50	Id. à 83 f.	Id. à 83 f. 50	Id. à 84 f.	Id. à 84 f. 50	Id. à 85 f.	Id. à 85 f. 50	Id. à 86 f.	Id. à 86 f. 50	Id. à 87 f.	Id. à 87 f. 50	Id. à 88 f.	Id. à 88 f. 50	Id. à 89 f.	Id. à 89 f. 50	Id. à 90 f.	Id. à 90 f. 50	Id. à 91 f.	Id. à 91 f. 50	Id. à 92 f.	Id. à 92 f. 50	Id. à 93 f.	Id. à 93 f. 50	Id. à 94 f.	Id. à 94 f. 50	Id. à 95 f.	Id. à 95 f. 50	Id. à 96 f.	Id. à 96 f. 50	Id. à 97 f.	Id. à 97 f. 50	Id. à 98 f.	Id. à 98 f. 50	Id. à 99 f.	Id. à 99 f. 50	Id. à 100 f.	Id. à 100 f. 50
---------------	---------------	---------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------	--------------	-----------------

(6138) A VENDRE. — Messagerie neuve à talon, très-légère, à neuf places, et une calèche pour la ville ou le voyage.

S'adresser chez M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, n^o 9, à Lyon.

SOCIÉTÉ NOUVELLEMENT ÉTABLIE A LYON

POUR LA VENTE DES CHEVAUX.

Vingt-cinq chevaux de différentes races arriveront à Lyon le 21 courant.

S'adresser à l'établissement vétérinaire de la rue Bourbon. (6160)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

(1725) DOMAINE DE DORIEUX A VENDRE.

Cette propriété, située à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergues, Fleurieux et Lauzanne, est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré. Deux routes royales en exécution vont traverser cette propriété, et la rendent susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergues et de la Turdine ou Brevennes, deux rivières qui ne tarissent jamais et qui permettent d'établir toute espèce d'usine avec belles chutes d'eau. Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine de 10,000 jusqu'à 100,000 fr. et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois.

On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon: le matin à huit heures, et à deux heures après midi.

On donnera toutes facilités pour le paiement, suivant les convenances. On pourra même s'acquitter par petites sommes payées chaque mois.

S'adresser, dans les bâtiments du domaine où a lieu la vente, à M. Baudrand.

LE FARCIN

est guéri radicalement et en peu de jours par le TOPIQUE-TERRAT, autorisé par un brevet et une ordonnance royale. — S'adresser à l'auteur, quai Pelletier, 32. — Dépôt à Paris, chez M. Le-long, pharmacien de l'école royale d'Alfort, rue St-Paul, 36; à Lyon, chez M. Vernet; à Tarare, chez M. Michel; à Givors, chez M. Tournier. (733)

FRAGÉES DE CUBÉBINE

DE LABÉLONIE,

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte: 3 fr.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martin; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouleille; Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (734—3454)

(10016) On demande à acquérir à Lyon un hôtel ayant écurie et remise.

A VENDRE. — Divers établissements de café, épicerie, mercerie, et autres.

A PLACER. — En dettes à jour et en viager, par hypothèque, depuis 2,000 jusqu'à 80,000 f.

A VENDRE ou A ÉCHANGER. — Diverses maisons d'un bon revenu.

On demande divers associés dans le commerce.

S'adresser chez M. Cornaton, descente du pont de Pierre, n^o 2, au 1^{er}, à Lyon.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n^o 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

A VENDRE. — Une harpe en bon état. S'adresser à M. Prusynski, grande rue de Vaise, 33, tous les jours, à six heures du soir.

(6153) A VENDRE. — Meubles et ustensiles de fabrique, avec carnets d'échantillons et dessins nouveaux. Cela vendrait à une maison qui débiterait ou à une maison déjà établie qui voudrait étendre ses affaires.

S'adresser rue Puits-Gaillet, n^o 15, au 3^e.

(6147) A VENDRE pour cause de départ. — Charmante GAZELLE, bien privée.

S'adresser à M^{me} Georges, traiteur, au Laurier, près du Cirque, aux Brotteaux.



LA PATE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS, etc. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (2040)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)